



—
Investing for a
world of change

Emerging Markets Blended Debt Fund

Synthèse des informations publiées en matière de durabilité

Le Compartiment Emerging Markets Blended Debt Fund (le « Compartiment ») vise à offrir aux investisseurs un revenu et une croissance du capital en investissant dans un large éventail d'actifs à revenu fixe des marchés émergents (ME). L'ensemble des opportunités d'investissement du Compartiment comprend des obligations émises par des sociétés des ME, ainsi que des titres de créance d'émetteurs souverains des ME (dans chaque cas, désignés ici par le terme « emprunteurs »).

Le Compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des emprunteurs qui répondent aux normes d'inclusion des cadres de durabilité propre à Ninety One et en excluant les investissements dans certains emprunteurs.

De quelle manière l'analyse de durabilité est-elle intégrée ?

Évaluation des investissements potentiels

Obligations souveraines : Ninety One prend en compte les évolutions ESG tout au long du processus d'investissement et ses cadres de durabilité souverains propres se concentrent sur les tendances prospectives en matière de durabilité, représentées par un score de tendance ESG.

Pour réaliser cette évaluation de durabilité, Ninety One analyse les différents aspects des politiques ESG d'un emprunteur souverain et les compare aux objectifs de développement durable des Nations unies. Il procède ensuite à l'examen qualitatif des tendances prospectives pour chacun de ces aspects ESG et attribue un score de tendance groupée compris dans une fourchette de -3 à +3. Le Compartiment n'investit pas dans les emprunteurs souverains assortis du score de tendance ESG le plus bas, à savoir -3.

Au moins 50 % des emprunteurs souverains présents dans le Compartiment seront assortis d'un score de tendance ESG équivalent ou supérieur à zéro. Cependant, si le score de tendance ESG agrégé de l'indice de référence est inférieur à zéro, le Compartiment maintiendra un score positif par rapport à son indice de référence.

Sur le plan de la gouvernance, Ninety One privilégie les emprunteurs souverains qui affichent des pratiques de gouvernance favorables, comme le renforcement de la capacité et de l'intégrité des institutions, l'engagement de réformes structurelles et la mise en place de réglementations efficaces.

Concernant les obligations d'entreprise, au stade de l'analyse fondamentale du processus d'investissement, Ninety One utilise une série de données pour évaluer les caractéristiques de durabilité des entreprises dans lesquelles le Fonds investit. Dans un premier temps, il examine les entreprises emprunteuses pour détecter les « signaux d'alerte » ESG, lesquels représentent généralement des structures institutionnelles faibles et des risques de controverses plus élevés (tels que des normes de gouvernance médiocres). En termes de gouvernance, Ninety One s'intéresse à des caractéristiques telles que la structure du conseil d'administration, le contrôle des actionnaires et les politiques de la société. Lorsque les sociétés passent l'étape des vérifications initiales, Ninety One procède à une analyse détaillée d'un large éventail de facteurs ESG, lesquels couvrent actuellement des aspects tels que le climat et le capital naturel, le capital humain, le comportement des sociétés, le risque réglementaire et la bonne gouvernance. Cela permet d'établir un score ESG global exclusif et spécifique au secteur pour chaque société. Les scores ESG s'inscrivent sur une échelle de 0 à 100, sur laquelle 100 représente le meilleur score. Au moins la moitié des investissements en entreprises du Compartiment seront effectués dans des sociétés assorties d'un score ESG neutre ou supérieur (51 ou plus).

Investissements que le Compartiment évite

Lorsqu'il investit dans des obligations souveraines, le Compartiment évite les marchés que Ninety One juge présenter les risques les plus élevés en matière de durabilité, comme indiqué par le score ESG minimal (-3) dans le cadre d'évaluation ESG de Ninety One.

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers / Article 10 / Synthèse

Concernant ses investissements en obligations d'entreprises, Ninety One évite les secteurs qu'il juge incompatibles avec l'objectif zéro émission nette en carbone. Cela signifie que le Compartiment n'investit pas dans des sociétés qui, à la connaissance de Ninety One, tirent plus de 20 % de leurs revenus de la production de pétrole brut issu de sables bitumineux, de la production d'électricité à base de charbon thermique et de la production ou de la distribution d'huile de palme non durable.

Le Compartiment évite également les sociétés qui, à la connaissance de Ninety One, sont directement impliquées dans : la fabrication et la production d'armes controversées (en ce compris les armes biologiques et chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel) ; la fabrication et la production d'armes nucléaires ; la fabrication et la vente de produits du tabac ; la gestion ou la propriété en production ou en distribution de divertissements pour adultes ; l'extraction de charbon thermique ; ou que Ninety One juge contrevenir aux principes du Pacte mondial des Nations unies.

Le Compartiment peut investir dans des obligations vertes, y compris celles émises par des producteurs d'énergie thermique au charbon. Dans ce cas, Ninety One évaluera la mesure dans laquelle la société émettrice des obligations utilisera les fonds générés par la vente pour contribuer de manière concrète à la transition du monde vers la neutralité carbone.

Suivi des investissements

Ninety One surveille en continu l'ensemble des positions du Compartiment. Une participation peut être vendue pour une série de raisons et, en particulier, s'il est établi que le dossier d'investissement à l'origine de cette participation s'est fragilisé ou que celle-ci ne répond plus à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Ces ventes auront lieu sur une période déterminée par Ninety One, au mieux des intérêts des Actionnaires du Fonds.

Tout changement dans les scores ESG d'une société peut se traduire par une modification du classement relatif de la société dans le bilan d'évaluation ESG mentionné plus haut et spécifique au secteur concerné ; dans la circonstance, les facteurs à l'origine de ces changements et l'éventuelle nécessité d'ajustements du Compartiment seront discutés au sein de Ninety One.

Engagement auprès des émetteurs souverains et des sociétés

En tant qu'investisseur dans des actifs souverains, Ninety One bénéficie d'une position privilégiée pour accéder aux décideurs politiques des ME. Ce privilège s'accompagne d'une responsabilité d'engagement sur les questions ESG. Ninety One adopte une approche globale de l'engagement souverain et considère que l'engagement le plus efficace implique une interaction répétée sur des sujets spécifiques et recevables. Il rencontre les décideurs politiques à l'occasion de déplacements internationaux, tant virtuels qu'en présentiel lorsque cela est possible. Ces voyages permettent à Ninety One d'accéder non seulement aux ministères des finances et aux banques centrales, mais aussi à d'autres instances gouvernementales, notamment les bureaux exécutifs et les ministères de l'énergie. Ninety One s'entretient avec les responsables gouvernementaux sur les questions ESG lors de réunions en tête-à-tête, en parallèle des tournées de présentation des titres obligataires ainsi que des réunions semestrielles du FMI qui font office de tribunes supplémentaires d'appel à l'engagement. Il travaille également avec des ONG partenaires et des organismes professionnels pour faire entendre une voix collective et orienter le débat. Ninety One s'implique largement sur des questions qui couvrent l'intégralité du spectre ESG, mais concentre principalement ses engagements stratégiques sur deux domaines dans lesquels il estime avoir une solide expertise : les risques liés au climat et à la nature (où il applique ses travaux exclusifs Climate and Nature Sovereign Index et Net Zero Sovereign Index), et la transparence budgétaire.

Concernant les obligations d'entreprise et dans le cadre de sa politique de durabilité, Ninety One s'engage auprès des sociétés lorsqu'il identifie des opportunités d'évolution positive ou pour approfondir la connaissance et la perception des observations sur la durabilité.

Ninety One s'engage auprès des emprunteurs de diverses manières. Il peut s'agir d'engagements stratégiques – dans le cadre desquels des problématiques d'importance et urgentes sont identifiées, des objectifs d'engagement sont fixés et un plan d'action est mis en place – ou d'engagements de type communication – qui sont utiles à Ninety One pour mieux appréhender les risques potentiels et pour expliquer ses priorités et ses attentes aux dirigeants de la société.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une phase de la démarche plus générale de Ninety One, ces engagements jouent un rôle important dans le processus décisionnel. Autant que possible, Ninety One a recours à l'engagement collectif pour maximiser son impact, et cela peut signifier via les réseaux tels que Climate Action 100+, CDP (*Carbon Disclosure Project*) ou en coordonnant les engagements au sein de l'organisation, par exemple avec les équipes de gestion du portefeuille d'actions.

Conscient de la nécessité d'établir des priorités en matière d'engagement actionnarial, Ninety One tient généralement compte de la taille des participations et de l'importance des risques et opportunités ESG, entre autres facteurs, afin de concentrer les efforts.

Information importante

Veillez vous référer à la section des informations importantes du rapport détaillé visé à l'article 10. Ce document est la propriété de Ninety One.